

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 31 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de mon inspection.
- L'exploitante confirme que les jeux extérieurs accrochés aux arbres et la trampoline ne sont pas utilisés pendant les heures d'ouverture.
- Discussion concernant le changement de couche qui doit être fait à 1m de la station de lavage de main.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

Observations:

- À mon arrivé, l'exploitante faisait la lecture d'une livre du thème à l'école, car certains enfants vont faire la visite de l'école cet après-midi et ils posaient beaucoup de question concernant leur visite. Ils ont ensuite fait une activité d'autobus scolaire avec leurs photos.
- Les enfants sont allé jouer dehors.
- Les enfants ont fait le rangement de jouets ensemble et se sont installés pour mangé leur diner.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 mai 2022

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mai 2022

Date